

DEPARTEMENT DU LOIRET ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS **CANTON DE MONTARGIS**

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD 36 Grande Rue - 45700

202.38.97.80.30 **3**02.38.28.01.11

Mail: mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 22 août 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés: M.WASSEN pouvoir à M. BEAUDOIN, M. LEMAIRE pouvoir à MME GASTELLIER, M.BIHOREAU pouvoir à M.BOURILLON

1/TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2018.

Filière administrative	Nombre d'heures	Nombre d'agents	Statut
	hebdomadaires		
Adjoint Administratif C1	35 heures 00	1	Titulaire
Rédacteur Territorial	35 heures 00	1	Titulaire
1 ^{er} grade			
Adjoint Administratif C1	20 heures 00	1	Titulaire
Filière technique	Nombre d'heures	Nombre d'agents	Statut
	hebdomadaires		
Adjoint Technique C1	35 heures 00	5	Titulaire
Adjoint Technique C2	35 heures 00	1	Titulaire
Adjoint Technique C1	32 heures 30	1	Titulaire
Adjoint Technique C1	25 heures 30	2	Titulaire
Adjoint Technique C1	15 heures 45	1	Titulaire

L'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance du tableau des effectifs ci-dessus.

2/ BILAN FINANCIER DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2017

Monsieur le Maire présente le bilan financier du centre de loisirs sans hébergement pour l'année 2017, soit un déficit de 4 620,20 €.

Monsieur le Maire précise qu'aucune commune extérieure n'ayant signé de convention, ce déficit reste à l'entière charge de la collectivité.

A l'unanimité le conseil municipal approuve ce bilan.

3/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LOMBREUIL-DEFICIT DE CANTINE 2015/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et recettes portant un déficit de cantine pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des dépenses de combustible l'an passé avait été voté après revalorisation de 10% à 3 472,84 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire augmenter à nouveau le montant du combustible et propose quelques possibilités de revalorisation soumises au vote.

L'ensemble du Conseil Municipal décide une revalorisation de 10% pour la part du combustible, soit : 3 472,84 + 10% = 3 820,12 €

Après délibération, le montant de la participation de la commune de Lombreuil concernant le déficit de cantine s'élève à :

 $(51729,28 \times 29) / 175 = 8572,28 \in$

4/ PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LOMBREUIL-FRAIS DE SCOLARITE 2016/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer concernant les frais de scolarité 2016/2017 imputés à la commune de Lombreuil.

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé, le tarif avait été voté pour un montant de 612,14 € par élève après revalorisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire augmenter ce tarif selon les propositions présentées.

Après délibération, une revalorisation de 10% a été votée pour les frais de scolarité qui seront demandés à la commune de Lombreuil, soit 673,35 € par élève.

Ce montant sera appliqué pour 16 primaires et 6 maternelles = 22 élèves. Soit :

673,35 X 22 = 14 813,70 €

5/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL-ANNULE ET REMPLACE LA D52/2018

Monsieur le Maire expose le projet suivant : aménagement du centre bourg.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 23 874,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'aménagement du centre bourg dans la thématique d'un aménagement durable et adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	23 874,00 €	CRST	7 162,00 €
		Autofinancement	16 712,00 €
TOTAL	23 874,00 €	TOTAL	23 874,00 €

Sollicite une subvention de 7 162,00 € auprès du Conseil Régional au titre du contrat Régional, soit 30% du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

6/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-DECISION MODIFICATIVE-VIREMENT DE CREDIT-COMPTE 2128 ET COMPTE 2152 AU COMPTE 1331

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative pour la régularisation comptable de la DETR concernant la réfection de la toiture de l'Eglise.

Il propose d'effectuer un virement de crédit des comptes 2128, opération 32 « Cœur de Village » et 2152, opération 32 « Cœur de Village » au compte 1331 pour 23 508 €.

Section d'	Dépenses		Dépenses	
investissement	Article	Montant	Article	Montant
	2128	-20 000 €	1331	+23 508 €
	2152	-3 508 €		

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.

7/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-DEPARTEMENT DU LOIRET-CONVENTION DE FINANCEMENT DE GESTION ET D'ENTRETIEN DE TRAVAUX DE VOIRIE-HAMEAU DE LA FONTAINE BROCHET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 41/2018, la commune a confirmé l'inscription au budget principal 2019, section investissement, de l'opération de création d'un chemin piétonnier hameau de la Fontaine Brochet, le long de la RD 963.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur la signature de la convention de financement, de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux de voirie sur la RD 963 avec le Département du Loiret qui a décidé d'octroyer à la commune un concours financier de 18 600,00 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la signature de ladite convention et donnent tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des documents se rapportant à cette opération.

8/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-CANTINE ECOLE MATERNELLE-REMPLACEMENT MEUBLE DE CUISINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le meuble de cuisine à la cantine de l'école maternelle nécessite d'être remplacé pour cause de vétusté.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

• Entreprise ARTECH: 4916,00 € HT soit 5899,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise ARTECH, pour un montant de 4 916,00 € HT soit 5 899,20 € TTC.

9/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-REMPLACEMENT PANNEAUX VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les panneaux indiquant la mise sous vidéoprotection de la commune ne sont plus conformes à la règlementation en vigueur et qu'il faut par conséquent procéder à leur remplacement.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

• Entreprise EIFFAGE : 958,75 € HT soit 1 150,50 € TTC (fourniture et pose de 5 panneaux soit 1 à chaque entrée de bourg)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 958,75 € HT soit 1 150,50 € TTC.

10/BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-ACHAT NOUVEAU TRACTEUR NEW HOLLAND- CESSION TRACTEUR JOHN DEERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu, au budget principal 2018, section investissement, le remplacement du tracteur John Deere.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

• Entreprise METHIVIER: 55 500 € HT soit 66 600 € TTC (tracteur neuf de marque New Holland)

Le fournisseur s'engage à reprendre le tracteur John Deere, inventorié dans l'actif de la commune sous le numéro n°207, pour un montant de 9 000 € HT soit 10 800 € TTC. Cette reprise sera déduite de la facture du tracteur neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise METHIVIER, pour l'acquisition d'un tracteur neuf de marque New Holland, pour un montant de 55 000 ϵ HT soit 66 600 ϵ TTC ainsi que la cession à cette même entreprise du tracteur de marque John Deere, pour un montant de 9 000 ϵ HT soit 10 800 ϵ TTC.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des documents se rapportant à ces opérations.

11/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-ACHAT NOUVELLE EPAREUSE- CESSION DE L'ANCIENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu, au budget principal 2018, section investissement, le remplacement de l'épareuse.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

• Entreprise METHIVIER : 25 500 € HT soit 30 600€ TTC (épareuse neuve)

Le fournisseur s'engage à reprendre l'ancienne épareuse, inventoriée dans l'actif de la commune sous le numéro n°1074, pour un montant de 11 000 \in HT soit 13 200 \in TTC. Cette reprise sera déduite de la facture de l'épareuse neuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise METHIVIER, pour l'acquisition d'une épareuse neuve, pour un montant de 25 500 ϵ HT soit 30 600 ϵ TTC ainsi que la cession à cette même entreprise de l'ancienne épareuse, pour un montant de 11 000 ϵ HT soit 13 200 ϵ TTC.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour la signature des documents se rapportant à ces opérations.

12/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-SALLE DE MOTRICITE ECOLE MATERNELLE-REMPLACEMENT REVETEMENT DE SOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le revêtement de sol de la salle de motricité de l'école maternelle nécessite d'être remplacé pour cause de vétusté.

Monsieur le Maire propose le devis suivant :

• Entreprise Société Générale de Peinture du Centre : 7 185,20 € HT soit 8 622,24 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Société Générale de Peinture du Centre, pour un montant de 7 185,20 € HT soit 8 622,24 € TTC.

13/AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING-CONSEIL COMMUNAUTAIRE-REMPLACMENT DE MME CHAPILLON

Madame France CHAPILLON ne pouvant plus assurer sa présence au sein du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing pour des raisons de santé, Monsieur le Maire précise qu'il faut procéder à la nomination d'un remplaçant.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Lysianne PANNIER.

A l'unanimité, l'ensemble des membres du conseil municipal approuvent la nomination de Madame PANNIER Lysianne pour siéger au sein du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing en remplacement de Madame CHAPILLON France.

13/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- Il est fait un compte-rendu des commissions travaux et économique de l'AME ainsi que du conseil communautaire : une convention sera prochainement signée pour la mutualisation d'un agent chargé de la mise en application du nouveau règlement de protection des données personnelles;
- Il est proposé de créer une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique à côté de la mairie;
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 15 octobre 2018.

FIN DE SEANCE